



COMMUNIQUÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 13 septembre 2017

Chronopost

Le dimanche, vous faites quoi?

Le Président de Chronopost, filiale du groupe La Poste, vient d'annoncer unilatéralement la décision d'ouvrir la livraison des colis et les agences Chronopost le dimanche. Cette décision a été annoncée au Comité d'entreprise puis à tous les salariés via l'intranet de l'entreprise le mercredi 6 septembre. Les médias sont invités à participer à une conférence de presse le jeudi 14 septembre pour informer le grand public.

Rien ne justifie un tel choix!

Ce projet constituerait, s'il devait voir le jour, un bouleversement profond pour l'entreprise comme pour ses salariés. En remettant en cause le principe du repos dominical, c'est non seulement la question sociétale du travail le dimanche qui est visée mais aussi l'équilibre vie personnelle / vie professionnelle des salariés avec ses possibles conséquences en termes de santé et de bien-être. C'est une remise en cause de la vie familiale et du vivre ensemble, du bénéfice des 2 jours de repos consécutifs dans la semaine.

Ce projet modifierait par ailleurs les organisations du travail et la qualité du service rendu, tout comme la répartition des jours travaillés dans la semaine.

Plutôt que de vouloir imposer le travail du dimanche Le groupe la Poste et les entreprises qui le composent devraient se donner les moyens d'assurer une distribution des colis quotidienne et de qualité du lundi au samedi à des tarifs abordables en tout point

du territoire, afin de répondre aux attentes de la population.

Cela passe par des créations d'emplois stables et qualifiés et la transformation de tous les emplois précaires en CDI temps plein.

La CGT condamne cette décision unilatérale prise au mépris des salariés et de leurs représentants.

La CGT a d'ailleurs saisi l'inspection du travail pour contraindre Chronopost à respecter ses obligations et nos droits et le cas échéant relever le délit d'entrave.

Cette décision, relève d'une logique où seul compte le profit au détriment du facteur humain. C'est exactement l'état d'esprit du projet de loi travail qui donne encore plus de liberté aux patrons pour exploiter et précariser les salariés tout en muselant davantage leurs représentants.

Les richesses créées par les salariés doivent être utilisées pour améliorer les conditions de travail, les salaires et les conditions d'emplois, l'investissement et le service rendu. Le progrès social c'est la réduction du temps de travail et non l'augmentation des contraintes !

Le 12 septembre, les salariés se sont massivement mobilisés pour leurs revendications, la CGT appelle à poursuivre et amplifier le mouvement.